

Organisation du « grand débat national »

Point d'étape

Les modalités de la concertation territoriale

Le grand débat national

A l'occasion de la **présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** le 27 novembre dernier, en pleine crise des gilets jaunes, le Président de la République a annoncé le lancement d'une concertation de trois mois dans les territoires, sous forme d'un « grenelle local ». « Dans les trois mois qui viennent, il faut bâtir une transition écologique qui soit un agenda de solutions et un agenda de proposition, en mobilisant l'ensemble des acteurs dans les territoires ».

La concertation dans les territoires devrait se faire **en collaboration avec les maires qui centraliseront les « doléances » au niveau des départements**. Son pilotage a été confié à la **commission nationale du débat public (CNDP)** sous la houlette de Chantal JOUANNO, sa présidente.

Le pilotage du grand débat national confié à la CNDP

La **commission nationale du débat public (CNDP)** est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision. Plus particulièrement, la CNDP donne la parole aux citoyens sur **les projets d'aménagement ou d'équipement** d'intérêt national qui présentent des impacts significatifs sur **l'environnement** et dont **les enjeux socio-économiques** sont importants.

La CNDP se compose de 25 membres provenant d'horizons différents (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...).

La CNDP est présidée par l'ancienne ministre **Chantal JOUANNO** depuis mars 2018.

Ancienne collaboratrice de Nicolas SARKOZY, Chantal JOUANNO a présidé l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de 2008 à 2009. Elle a ensuite intégré le Gouvernement Fillon III successivement comme Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie (2009-2010) puis comme ministre des Sports (2010-2011). En septembre 2011, elle est élue sénatrice de Paris. Elle est également vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France de 2015 à 2017.

La note du 14 décembre de Chantal JOUANNO au Premier ministre : « Les principes du grand débat ».

Sur la répartition des responsabilités entre le Gouvernement et la CNDP, la note invite à la clarté et met en relief deux points :

- La commission ne peut être que la seule autorité chargée d'organiser et de restituer les conclusions du débat de manière « apolitique ». « Elle veillera en particulier à ce que les réunions locales ne soient en aucun cas des meetings politiques ».
- Chantal JOUANNO réclame également une précision sur les attentes du gouvernement. Souhaite-t-il « simplement écouter » ou « co-élaborer » des solutions actuelles à la crise du pays.

Sur la méthode : « une plate-forme numérique et une équipe dédiée au grand débat vont être mises en place. Cette plate-forme permettra aux initiateurs de s'inscrire, aux citoyens de connaître les lieux où auront lieu les réunions, mais aussi à tout un chacun de pouvoir déposer des contributions. Nous allons aussi donner la possibilité d'aller au-devant des Français en proposant de tenir des stands, par exemple sur un marché, où l'on pourra recueillir la parole des citoyens ». Le Parisien – 19 décembre 2018

Le 11 décembre 2018, une commission temporaire portant sur la crise des « gilets jaunes » a été créée au sein du **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**. Michel CHASSANG, médecin et président de l'Union nationale des professions libérales, a été nommé à la présidence de cette commission temporaire. L'avis de cette commission, qui devrait passer en plénière en février prochain, portera sur 4 axes différents, indique le CESE dans un communiqué de presse :

- La lutte contre les fractures territoriales ;
- La transition écologique ;
- Le pouvoir d'achat et la justice fiscale ;
- Les modalités de participation des citoyens aux décisions des pouvoirs publics.

De façon inédite, le CESE a décidé de convier, au-delà des auditions classiques que conduit habituellement cette assemblée consultative composée de représentants de la société civile, « *les gilets jaunes et l'ensemble des citoyens à participer à ses travaux* » précise un communiqué.

« *Pour la première fois* », un tirage au sort de citoyens sera organisé pour participer aux travaux des formations du Conseil. [Une plate-forme](#) de participation en ligne est ainsi mise en place depuis le 20 décembre et plus de 10 000 contributions ont été déposées.

La méthode retenue pour le Grand Débat national

Le Premier ministre a présenté le 12 décembre dernier une communication relative à ce grand débat.

« À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage sur tout le territoire un grand débat national sur la **transition écologique, la fiscalité et les services publics, l'évolution du débat démocratique et l'immigration**, permettant à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions.

Cette démarche, inédite par sa forme et son ampleur, a pour ambition de répondre à l'attente exprimée par les citoyens d'être plus directement associés à l'élaboration des politiques publiques qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne.

Les formes de cette concertation doivent être variées pour permettre à chacun de s'exprimer selon les formes les plus adaptées : débats publics locaux au plus près des territoires ; sollicitations directes de Français sur leurs lieux d'activité et de vie sur le territoire, groupes de réflexion participatifs conduits à l'initiative des maires, des parlementaires, des associations, des syndicats, des entreprises et de l'ensemble des corps intermédiaires ; plates-formes numériques ; réseaux sociaux.

Le Gouvernement s'engage à faire un retour à tous ceux qui participeront «

Le rôle de la CNDP :

Pour assurer la bonne tenue des débats, la CNDP est tenue à plusieurs obligations :

- Fournir l'enregistrement et le kit d'accompagnement des réunions,
- Mise à disposition de stands mobiles pour informer et recueillir les avis des citoyens,
- Accompagnement pour l'organisation d'un atelier.

Qui peut prendre l'initiative ?


Maires, parlementaires, associations, syndicats, entreprises, ensemble des corps intermédiaires...

Concernant les entreprises ans le MEDEF a assuré en date du 11 décembre vouloir « **participer activement au débat national et aux différentes réunions de concertation dans les territoires**. *Le nouveau contrat pour la Nation doit aussi être l'occasion de permettre aux entreprises de créer de la richesse et de l'emploi dans de meilleures conditions alors même qu'elles subissent depuis longtemps, comme leurs salariés et l'ensemble des contribuables, une surfiscalité par rapport au reste de l'Europe* ».

Le tempo

Le grand débat national se décompose en deux phases de concertation :

La coordination opérationnelle de ce grand débat national est assurée par Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public Ce débat national est conduit à compter du 15 janvier par la CNDP sous la supervision d'un collège de garants chargé d'assurer le bon déroulement des concertations, la transparence des débats et l'authenticité des remontées de propositions.

- 
1. Jusqu'à mi-janvier : Une **première phase** a déjà commencé et durera jusqu'à mi-janvier. Cette première étape doit permettre de nourrir la dynamique portée au niveau des maires, « *qui ont déjà commencé à faire remonter les résultats de leurs échanges avec leurs administrés* », a déclaré l'exécutif
 2. Mardi 15 janvier : **lettre du président de la République au français**
 3. Du 15 janvier à mi-mars : une **seconde phase** qui, « *pendant deux mois pleins* », portera sur « *les thématiques annoncées par le premier ministre, autour de questions précises sur lesquelles les Français sont invités à débattre* ». une démarche pilotée sur la méthode par la CNDP.
Des formes de **concertation d'initiatives et de méthodes multiples**
Des **conférences régionales** pilotées par la CNDP.
Le Président de la République a annoncé qu'il rencontrerait « **région par région** » les maires qui « *portent la République sur le terrain* ».
4 ateliers nationaux avant le 15 mars pour voter sur les propositions
 4. Fin mars : Synthèse et propositions par la CNDP qui soumettra ses propositions à l'exécutif.

Les thèmes du débat

Dans une communication rendue publique le 12 décembre 2018 à l'issue du Conseil des ministres, le Gouvernement a précisé que **les débats s'organiseront autour de quatre thèmes** considérés « **au cœur de la vie quotidienne des Français** » : A l'occasion des vœux présidentiels du 31 décembre, Emmanuel MACRON a mis en exergue que le débat devra permettre de « *parler vrai* », tout en précisant qu'une lettre sera adressée aux Français le 15 janvier pour préciser les contours du débat.



Transition écologique : comment se loger, comment se déplacer, comment se chauffer ?



Fiscalité et les dépenses publiques : quels sont les bons prélèvements, quel est le bon niveau de dépense, qu'est-ce qu'une fiscalité efficace et compétitive aujourd'hui, comment la rendre plus simple et plus visible ?



Démocratie et citoyenneté : comment mieux associer les citoyens à la prise de décision, comment mieux représenter les sensibilités, comment répondre aux questions des Français sur l'immigration, comment mieux vivre ensemble et mener une politique d'intégration plus efficace et plus juste ?



Organisation et l'Etat et des services publics : dans un monde qui change, dans une France où les mouvements de populations n'ont jamais été aussi massifs depuis 20 ou 30 ans, il est nécessaire de rendre les administrations et les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus transparents. Comment organiser la présence de l'Etat et des services publics sur le territoire national ? Comment prendre en compte la révolution numérique dans cette organisation ? Comment lutter contre le réflexe de la concentration ?

Mais au-delà de ces 4 thèmes Chantal JOUANNO précise que « chacun sera libre de débattre du thème qui lui tient à cœur. Et nous rendrons compte de tout ».

Le pilotage politique

Le président de la République a annoncé qu'il piloterait personnellement la démarche et qu'il fixerait le cadre du débat. Pour le chef de l'Etat, il n'est pas question de renoncer au programme sur lequel il a été élu en 2017. « Le gouvernement a pris le bon chemin même si des choses peuvent être améliorées... »

Le président de la République va écrire une lettre au français comme le précise Chantal JOUANNO afin « d'expliquer à la population pourquoi il a souhaité ce débat, ce qu'il en attend, et le plus important comment il va tenir compte des conclusions »

Le pilotage gouvernemental sous la houlette du Premier ministre avec Christophe CASTANER (intérieur), Nicole BELLOUBET (justice), Jacqueline GOURAULT (cohésion des territoires), Gabriel ATTAL (jeunesse), Marc FESNEAU (Parlement).

Quatre ministres mis à contribution pour fournir à la CNDP des fiches d'information sur les thèmes débattus et alimenter les animateurs des échanges.

Les ministres et personnalités politiques qui participent aux réunions locales devant être dans une posture d'écoute.

La majorité s'organise de son côté pour participer au débat et contribuer aux échanges.

Quatre chefs de fil thématiques ont été désignés :

- Marlène SCHIAPPA sur la citoyenneté
- Brune POIRSON sur l'écologie
- Sophie ERRANTE, députée sur la réforme de l'Etat
- Bénédicte PEYROL sur la fiscalité.

À l'Assemblée nationale, **un groupe de parlementaires de la majorité**, propre au groupe LREM et copiloté par la députée de l'Essonne Marie GUEVENOUX et son collègue des Côtes-d'Armor, Éric BOTHOREL, s'est constitué pour prendre part à la « *grande concertation de terrain* » de trois mois voulue par le Gouvernement.

« *L'objectif est de prendre le pouls de ce qui se passe sur le terrain et de faire remonter les attentes de la population au Gouvernement* » ont précisé les députés. Ils ajoutent également que « *ce ne sera pas une simple courroie de transmission, les députés apporteront, notamment par leur analyse, une valeur ajoutée* ».

Treize référents régionaux ont été désignés pour animer la participation parlementaire et faciliter la participation de chacun aux rencontres en mairie (Bertrand SORRE, député de la Manche ; Olivier DAMAISIN, député du Lot-et-Garonne ; Jean-Michel JACQUES, député du Morbihan ; Denis MASSEGLIA, député du Maine-et-Loire...).

La première étape dans les mairies jusqu'à mi-janvier

A l'occasion de la séance des questions au gouvernement du 11 décembre 2018, le Premier Ministre est revenu sur le rôle joué par les maires, acteurs de terrains, dans l'organisation et la gestion du grand débat. Les élus locaux auront un rôle central dans la bonne tenue de ce débat : **« Il convient de s'inspirer de ce que connaissent tous les élus locaux, notamment les maires : la possibilité, à intervalles réguliers, de nourrir un débat avec ceux qui veulent y participer. Cela se passe souvent très bien dans les communes, petites ou grandes »**

- Cahier de doléance des maires jusqu'à la mi-janvier : les maires ont pour rôle de mettre en place des cahiers de doléances pour recueillir les avis et propositions de la population. Registre ouvert dans les communes qui sont volontaires. Cela permet à la population de faire remonter vœux et doléances.
- Après le temps de la consultation, le cahier de doléance est remis au préfet et aux députés de la circonscription.
- Grand débat : Lors de l'évènement organisé pour les 30 ans de l'association « Villes de France », le 12 décembre, Edouard PHILIPPE a également précisé sa pensée : *« Je souhaite que ce débat soit très territorial, il faut privilégier un 'process' qui n'ait rien d'un jardin à la française [...] Le débat doit être le plus territorialisé possible. Evidemment avec les maires, s'ils souhaitent l'organiser. Il va commencer, il faut que ce soit intense [...] et déboucher sur des décisions qui devront être prises par le Parlement. »*
- Le Président de la République avait également annoncé le 10 décembre **qu'il rencontrerait « région par région » les maires qui « portent la République sur le terrain »**.

Cahier de doléances

Un cahier de doléances est un registre dans lequel les assemblées chargées d'élire les députés aux États généraux notaient vœux et doléances.

Cet usage remonte au XIV^e siècle.

Les cahiers de doléances les plus notoires restent ceux de 1789.

Plusieurs maires ont toutefois réagi à ces annonces (cf : réactions des acteurs des territoires). A l'instar d'Olivier GACQUERRE, maire UDI de Béthune, ils sont nombreux à avoir exprimé leur méfiance vis-à-vis de ce grand débat, ne souhaitant pas uniquement recueillir des « doléances » mais être acteurs et forces de propositions.

D'autres, tel que Jean-Luc RIGAULT, maire UDI d'Annecy, ont souligné l'importance d'un dialogue au niveau des **bassins de vie**, se positionnant en faveur d'un dialogue liant l'ensemble des acteurs des territoires.

Le grand débat du 15 janvier au 1^{er} mars

« Une consultation inédite par son ampleur »

A ce stade on peut noter que la CNDP est garante de la bonne tenue des débats, La CNDP veut multiplier les lieux et formats d'expression.

Un budget de 4 millions d'euros pour la mise en place du dispositif par la CNDP.

- **La forme du débat**
La CNDP a souhaité que les formes de cette concertation soient variées pour permettre à chacun de s'exprimer selon les formes les plus adaptées, par « cinq ou six canaux différents » comme le précise Chantal JOUANNO dans le JDD du 6 janvier.
 - o Débats publics locaux au plus près des territoires ;
 - o Sollicitations directes de Français sur leurs lieux d'activité et de vie sur le territoire,
 - o Plateforme numérique
 - o Vidéos
 - o Réseaux sociaux
 - o Groupes de réflexion participatifs conduits à l'initiative à l'initiative des maires, des parlementaires, des associations, des syndicats, des entreprises et de l'ensemble des corps intermédiaires.
- La CNDP lancera à la mi-janvier **sa plateforme numérique dédiée et mettra à disposition :**
 - o Un kit d'organisation du débat disponible en ligne. Des fiches techniques sur les 4 sujets ayant été rédigées par les ministères concernés. Des conseils sont donnés sur la publicité, le timing, la disposition de la salle, le déroulement du débat. Il est précisé que l'animation doit être neutre. Il est précisé que chaque réunion doit s'achever sur des propositions et un compte-rendu exhaustif transmis à la CNDP.
 - o Des stands mobiles pour informer et recueillir les avis des citoyens et des vidéos.
 - o Un accompagnement pour l'organisation d'un atelier
- Des **conférences régionales** montées avec l'appui de la CNDP réuniront des citoyens tirés au sort.

Synthèse et propositions du 1^{er} au 15 mars

- Dans la dernière phase de la consultation, **quatre ateliers nationaux** devraient associer 100 à 200 personnes tirées au sort ou issues de la société civile pour délibérer et voter sur les propositions.
- La CNDP aura en charge pour le 15 mars de faire **la synthèse** de cette masse de données et de la transmettre à l'exécutif.

Quelle issue à ce débat à compter du 15 mars

Interrogée le 7 décembre sur Europe 1, Chantal JOUANNO demande à ce que le Président de la République s'engage à suivre les doléances des citoyens dans la lettre qu'il adressera aux Français le 15 janvier prochain.

À ce jour, le Gouvernement s'engage notamment à :

- Faire évoluer les dispositifs d'accompagnement de la transition écologique (chèque énergie, aides à la rénovation, primes à la conversion et pour le changement de chaudière, etc.), pour les rendre plus simples, plus efficaces et plus solidaires ;
- Accentuer la différenciation des réponses en fonction des territoires et l'inclusion de volets « participatifs » dans les budgets publics ;
- Transformer l'organisation de l'État pour le rendre plus agile et plus proche des citoyens ;
- Adapter les modalités du débat démocratique aux attentes des citoyens qui souhaitent être plus directement associés à l'élaboration des politiques publiques qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne.

Une piste à l'étude : un référendum à choix multiple

Si plusieurs hypothèses commencent à émerger pour que les solutions issues du débat puissent être réellement prise en compte par l'exécutif, le Gouvernement serait en train d'étudier la possibilité d'un référendum à choix multiples, scrutin qui n'a jamais eu lieu en France. « **C'est une piste à l'étude** », a confirmé sur LCI le député REM Sacha HOULIE le mercredi 2 janvier. Pour l'instant, rien n'est décidé, mais l'exécutif aurait notamment étudié comment juridiquement, il serait possible de poser plusieurs questions lors d'un référendum, ce qui n'a jamais été fait en France.

François PATRIAT, président du groupe REM au Sénat, serait à l'initiative de l'idée du référendum : il pourrait comporter plusieurs questions diverses notamment la réduction du nombre de parlementaires, la dose de proportionnelle pour les élections législatives, la reconnaissance du vote blanc ou la mise en œuvre d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Enfin, si référendum il y a, il pourrait se greffer au scrutin européen, le 29 mai prochain. Un moyen de remobiliser les Français dans l'optique des élections européennes.

Annexe/ Les initiatives portées par les associations d'élus

L'AMRF et l'APVF :

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) et **l'Association des petites villes de France** (APVF), respectivement présidées par Vanik BERBERIAN (maire de Gargilèsse-Dampierre) et Christophe BOUILLON (député de la Seine-Maritime) ont invité les maires et élus municipaux à ouvrir leur mairie le samedi 8 décembre dernier.

Parmi les objectifs de cette initiative :

- Recueillir les « *doléances et les propositions* » des citoyens,
- Donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion, qu'ils se reconnaissent ou non dans la mobilisation des mouvements plus ou moins organisés, en facilitant l'expression de celles et ceux qui sont empêchés (exemple : exclusion numérique...),
- Transmettre les doléances et propositions à leur association pour en faire une synthèse départementale et la diffuser auprès du Gouvernement et du Parlement.

Après un mois de concertation, trois grandes thématiques ressortent des cahiers de doléance :

1. Pouvoir d'achat ;
2. Injustice sociale ;
3. Sentiment d'abandon des territoires à travers la fermeture des services publics.

En outre, l'APVF a également publié le 4 décembre dernier un **communiqué de presse** intitulé « *Gilets jaunes : les petites villes demandent un plan ambitieux de lutte contre les fractures territoriales* ». Elle y présente plusieurs **pistes d'actions**, à l'instar de :

- **Renforcer les solidarités territoriales**, notamment à travers des mécanismes concrets de péréquation financière tel que le « 1 % métropole » : 1 % des recettes de la fiscalité économique des métropoles les plus riches dédiées au financement de projets structurants sur le reste du territoire ;
- **Rendre effectif le « droit à la mobilité »** à travers des solutions de financement pérennes en faveur de la mobilité dans les territoires dits « périphériques » et la remise à flot des petites lignes ferroviaires avec un vrai soutien financier de l'Etat ;
- **Lutter contre la désertification médicale** en régulant les modalités d'installation des médecins libéraux ;
- **Revitaliser les centres-villes** à travers l'extension du plan « Action Cœur de Ville » à l'ensemble des collectivités concernées par cette situation ;
- **Conjuguer écologie, justice sociale et égalité territoriale** en impliquant les territoires et en leur accordant les moyens pour mener la transition écologique, notamment à travers un véritable soutien à la rénovation énergétique des bâtiments.

L'initiative « TerritoiresUnis » | Régions de France, l'ADF et l'AMF :

Regroupées au sein du mouvement **TerritoiresUnis**, les associations d'élus **Régions de France**, l'**Assemblée des départements de France** (ADF) et l'**Association des maires de France** (AMF) ont publié une tribune commune le 5 décembre dernier intitulée « *Les élus des territoires appellent à la reconstruction du contrat social* ».

Cette tribune met en avant **plusieurs préconisations** en réponse à la crise actuelle :

« Dans ce contexte, nous, Présidentes et Présidents de régions, de Départements et Maires :

- 1 - *interpellons avec gravité le gouvernement pour qu'il mesure lucidement la réalité de la situation et appelons à des gestes forts et immédiats, préalables à toute forme de discussion qui sans cela sera totalement improductive. Ces gestes doivent d'abord toucher le pouvoir d'achat, et c'est à l'État de faire le choix des bonnes mesures. Le moratoire sur la hausse des taxes sur les carburants est un préalable indispensable mais n'est plus la seule réponse à la hauteur des enjeux. L'Etat doit aussi décider d'un moratoire absolu sur la fermeture des services publics dans tous les territoires et pour tous types de services (santé, éducation, police et gendarmerie, trésoreries.)* : le monde rural comme les secteurs urbains les plus défavorisés doivent bénéficier d'un niveau de services publics répondant aux difficultés qu'ils connaissent et aux attentes des habitants concernés. L'Etat doit enfin redonner aux acteurs du logement social les moyens d'agir dont il les a privés, au risque d'une grave crise supplémentaire à venir.
- 2 - *appelons le Président de la République à coconstruire un nouveau contrat social adapté aux enjeux du monde actuel, caractérisé autant par la montée des inégalités sociales que par le réchauffement climatique. C'est une occasion historique de redonner du souffle à la démocratie autour d'un vrai partenariat avec les collectivités, les partenaires sociaux et tous les corps intermédiaires, pour que les citoyens retrouvent de la confiance et ne sentent pas mis à distance des politiques qui les concernent directement.*
- 3 - *demandons qu'il engage à cet effet une grande concertation, qui soit la plus décentralisée possible, pour laisser s'exprimer les colères et les attentes et pour construire avec l'appui des élus locaux des propositions de solution adaptées à la réalité des territoires et aux aspirations des citoyens, définies par eux-mêmes.*
- 4 - *considérons que la maîtrise du réchauffement climatique n'est pas antinomique de la justice sociale, et que la politique de transition écologique doit être redistributive (par les activités économiques qu'elle peut générer ou par la diminution de la facture énergétique sur les besoins fondamentaux) et non punitive. À cet effet, nous appelons au lancement immédiat d'un grand chantier sur la fiscalité écologique pour la rendre plus juste, plus efficace, et instituer une obligation de transparence dans l'utilisation des prélèvements effectués au titre de la lutte contre le réchauffement climatique, de la dépendance aux énergies fossiles et de la gestion des ressources en eau.*
- 5 - *demandons que le gouvernement engage une nouvelle et profonde étape de décentralisation pour mettre fin à la contradiction entre un niveau de prélèvements obligatoires extrêmement élevé et le sentiment des citoyens d'être abandonnés par l'État dans les territoires. Nous appelons à une nouvelle gouvernance territoriale reposant sur un principe de confiance envers les élus de terrain et qui conduise à un basculement des responsabilités de proximité vers les collectivités, sans doublons avec les services et les compétences de l'Etat. Nous souhaitons l'engagement rapide d'une négociation entre l'Etat et les collectivités territoriales sur cette nouvelle étape de la décentralisation.* »

⇒ Pour retrouver l'intégralité de la tribune : [lien](#).

Villes de France :

L'association **Villes de France** a publié le 4 décembre dernier un communiqué de presse appelant à **la tenue d'un grenelle** et à travailler « **en étroite collaboration avec les maires** ». L'association a ainsi demandé ouvertement au Gouvernement « *de travailler dès aujourd'hui avec les maires pour répondre à cette crise. Les décisions devront se prendre en étroite collaboration et dans une concertation renforcée avec eux, puisqu'ils restent les élus auxquels les Français font le plus confiance* ».

En complément, la présidente de l'association et maire de Beauvais, Caroline CAYEUX, a également publié le 5 décembre 2018 **une tribune** appelant à un dialogue approfondi avec les maires, véritables interlocuteurs de proximité et relais des besoins de nos concitoyens. Plus précisément, la présidente a déclaré : « *Dans un premier temps, nous vous demandons d'annoncer des mesures immédiates en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des Français ; et nous réclamons, dans la foulée, l'organisation d'un « Grenelle » du pouvoir d'achat et de la transition écologique, dans lequel les maires devront tenir un rôle central. Ensuite, viendra le temps de la reconstruction démocratique et territoriale – la fracture entre le pays et une partie de ses élites est telle qu'elle appelle à revisiter très profondément la façon dont nous « fabriquons » nos représentants et dont nous prenons les décisions en France* ».

⇒ **Pour retrouver l'intégralité de la tribune : [lien](#).**